

COMBATTANTS CORSES

Bulletin trimestriel de la Fédération Régionale des Anciens Combattants 1939-1945, T.O.E, A.F.N. et Victimes de guerre de la Corse
Section Régionale de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de guerre - 1, rue Brissac - 75004 Paris
Reconnue d'utilité publique par décret du 25-06-52



51ème ANNEE - N° 186

Siège : Citadelle Miollis - 20000 Ajaccio - ☎ : 04 95 23 37 93
@ : fed.anc.comb.corse@orange.fr - CCP Ajaccio 123-59 W

1er trimestre 2012



EDITORIAL

2012 : Horizon aux nuages noirs, mais Espérance...

2012 laisse pressentir une zone de turbulences causée notamment par des comportements dénués de sagesse

- écarts impensables dans la rétribution du travail

- débat politique trop rarement fondé sur la recherche du bien commun

- attitudes méprisantes
- maigre respect de la réalité des faits des choses et des personnes

- idolâtrie de la cupidité, de l'avidité ou des victoires écrasant l'autre.

Aurons-nous l'intelligence de stopper cette descente aux enfers ?

Rien de moins certain, compte tenu de la résistance aux renouvellements ou aux conversions radicales jugées incorrectes par les conformismes ambiants.

Raison de plus pour espérer, au moins selon la définition de Vaclav Havel : « *L'espérance n'est pas la conviction que quelque chose finira bien, c'est la certitude que quelque chose*

a un sens, quelle que soit la façon dont ça finit ».

Selon Péguy, ni la foi ni la charité n'étonnent le monde. L'espérance par contre, voilà ce qui étonne.

Puissions-nous étonner en 2012 par notre courage, à construire l'avenir sur le roc de la foi, de l'amour, de la confiance, de la générosité et de l'intelligence.

Jean Fabiani

Pathologie de l'ancien d'AFN

C'est le médecin qui vous parle. A Souk-Ahras, médecin de l'hôpital militaire (hôpital de médecine générale, la chirurgie était traitée dans une antenne sise à l'hôpital civil), j'avais la responsabilité de nombreux lits ; j'y ai vu une pathologie diverse et variée, grave ou légère, dans laquelle dominaient largement les accidents infectieux (amibiase, hépatite, paludisme, poliomyélite) et les manifestations neurologiques et psychiatriques.

Je ne les ai pas quittées, puisqu'à partir de 1972, j'ai fait avec d'autres médecins anciens combattants, un livre blanc de toute la pathologie rencontrée et de ses séquelles, en mettant en exergue ce qui nous avait paru ressortir en priorité dans les enquêtes et sondages : les suites pathologiques de l'amibiase d'apparition retardée et les troubles psychiques également d'apparition retardée.

Ce livre blanc, d'abord accueilli favorablement au niveau ministériel fut rapidement mis dans un tiroir, pour en ressortir un peu plus tard et donner lieu à la création d'une commission spéciale, composée de médecins anciens d'AFN (médecine interne, médecine générale, psychiatrie), de sommité médicales militaires et civiles, et de représentants de l'Etat.

Réunie pendant un an, la commission permit l'élaboration de 2 décrets, l'un supprimant la notion de délai pour l'amibiase, l'autre reconnaissant l'existence d'une pathologie neuropsychiatrique retardée. « Ce dernier ayant été dans un premier temps mal rédigé, a été modifié par la suite. Bien que très restrictif, il permettait à la France de rattraper son retard sur les Etats-Unis et Israël ».

Depuis, j'ai continué à conseiller, aider, orienter mes camarades d'AFN, y ayant souffert. Grâce à l'Union fédérale, j'ai pu faire des enquêtes, mener des statistiques, orienter des travaux de recherches, publier... La guerre en soi est une blessure qui cicatrise mal, surtout quand on ne la comprend pas et que le désir n'est pas tant de vaincre mais de retourner indemnes physiquement chez soi.

Je vais rencontrer dans quelques jours un éminent professeur portugais qui connaît bien le même problème que nous, s'étant intéressé aux troubles neuropsychiques consécutifs aux guerres de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée.

Il y a beaucoup de « je » dans ce petit article. Mais c'est le médecin qui vous parle.

Docteur Jacques Barthe
Cahier Journal de l'Union Fédérale

Directeur de publication:
Jean Fabiani

Conception :
Solange Desanti

Commission paritaire
n° 272 D 73 AC

Sommaire :

Page 1 :

- Editorial
- Pathologie de l'ancien d'AFN

Page 2 :

- Légion d'Honneur
- L'Abbé Pierre

Page 3 :

- Opérations extérieures

-Page 4 :

- D'héroïques Sous-officiers

Page 5 :

- Origine du salut militaire

Page 6 :

- Pas d'islamisme modéré
- Mémorial morts en OpEx

Page 7 :

- Courrier des lecteurs
- Informations pratiques
- Nécrologie

Page 8 :

- Un peu d'Histoire



Responsable rédaction:
Christian Joubert

Secrétaire de rédaction:
Josée Ricci

La Société des Membres de la Légion d'Honneur sur de bonnes bases pour 2012

La section départementale de la société d'entraide des membres de l'ordre de la Légion d'Honneur a tenu son assemblée générale à la Maison du combattant. Une soixantaine de participants (sur les 247 membres à jour de leurs cotisations) a écouté les comptes rendus d'activité et financier pour l'année 2011.

L'occasion pour son président J.-F. Colonna d'Istria, de présenter le nouvel annuaire, fruit du travail « remarquable » de Paul Aurelli. Des compliments suivis par une ovation de la salle en remerciement du travail fourni pour réaliser cet outil de communication ; L'ordre du jour prévoyait également le renouvellement du bureau dans ses fonctions, à savoir : J.-F. Colonna d'Istria (président), Charles Grisoni et Bernard Marquelet (vice-président) ; Marc Polidori (trésorier) ; Raymond Euvrard (secrétaire) ; Paul Aurelli (informaticien) ; Christian Joubert ; Alain Mercuri (porte-drapeau).

Réorganisation

Le président a ensuite invité les participants à se lever afin d'écouter respectueusement la liste nominative des sociétaires

décédés au cours de l'année passée. Une minute de silence a été observée en mémoire des défunts.

Enfin, le dernier point de l'ordre du jour prévoyait une présentation du programme prévisionnel des activités pour 2012 : trois conférences ; une visite d'un site militaire ; le ravivage de la flamme de la Légion d'honneur lors des cérémonies du souvenir, ainsi



Photo Jo Mignucci

qu'en juillet et en août (chaque jeudi à 18h) ; inauguration d'une stèle en hommage au général Paulin Colonna d'Istria, qui a succédé à Fred Scamaroni et apporté un concours précieux pour l'organisation des forces de libération de la Corse en septembre 1943.

Lors de cette assemblée générale, le général

Colette Giacometti, qui représentait le président national, le général Hervé Gobilliard, s'est exprimé sur les principaux chantiers de la Société pour l'année qui débute. Son intervention a été basée sur trois mots : réorganisation, continuité dans le maintien des activités traditionnelles et développement de « l'honneur en action » (aide et soutien aux porteurs de projets fondés sur la solidarité en direction de ceux qui en ont le plus besoin). Elle a par ailleurs rappelé que les nouveaux statuts ont pour but de rendre la Société plus attractive, et insisté sur la nécessité de s'investir dans la recherche et le recrutement de nouveaux adhérents.

A la suite de cette réunion, les participants ont été invités à partager le verre de l'amitié, avant de se rendre, sur la place Foch, où le ravivage de la flamme de la Légion d'honneur a été organisé avec la participation du général Colette Giacometti, Diane Bedu, les généraux Max Robert et Jean-Baptiste Casabianca. Le groupe a ensuite rejoint le *grand café Napoléon* où était servi un repas de gala pour quarante-quatre personnes et invités.

Corse Matin du 14 février

DERNIERE MINUTE

A l'heure ou nous mettons sous presse, se déroulent les obsèques des parachutistes de Montauban lâchement assassinés. Nous nous associons à cet hommage de la Nation et nous adressons à leurs familles nos profondes condoléances.

Nos pensées les plus attristées vont également aux familles des enfants et de l'enseignant froidement abattus à Toulouse.



La création de la Fondation Abbé Pierre

Tout a commencé à Pont-Saint-Esprit, dans le Gard, en octobre 1987, lors des premières rencontres Humanitaires Internationales organi-

sées dans le cadre de l'Année mondiale des sans-abri à l'initiative de l'ONU. Placées sous le haut patronage de l'abbé Pierre, ces journées réunissent alors des parlementaires, des élus locaux, des responsables d'associations et des représentants de l'Etat, tous concernés par le problème du logement des personnes en difficulté.

André Chaudières, directeur du groupe « Logement pour Tous » et ancien président de la SA Hlm Emmaüs y annonce à l'époque : « Pour apporter une contribution positive à la recherche de solutions adaptées aux besoins en logements, il est créé une Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés. Pour soutenir l'action de la Fon-

dation, les Parlementaires présents décident de créer un groupe interparlementaire à l'Assemblée nationale et au Sénat. Le financement de cette fondation sera assuré par des dons et lorsqu'elle sera reconnue d'utilité publique, par des legs. »

A la suite de ces journées, l'Association pour la création de la Fondation Abbé Pierre (Afap) fut créée officiellement et ses statuts déposés en janvier 1988. Une première grande campagne d'affichage pour sensibiliser l'opinion publique à la cause des mal-logés fut réalisée en 1990 dans une cinquantaine de villes, sur le thème : « Toi, que fais-tu pour les sans-toit ? » Au 30 avril de la même année, la collecte atteignait 9 000 000 de francs grâce à la générosité de 9639 donateurs.

A l'aide de ses premiers fonds, l'Afap va répondre en 3 ans à 1300 appels de détresse, ouvrir 2 boutiques Solidarité à

Marseille et Valenciennes et recruter ses premiers permanents, dont Christian Ballet. Dès sa création, l'Afap interpelle les pouvoirs publics grâce à son fondateur, toujours prêt à réveiller les consciences : lettres au Président de la République après le drame des incendies d'hôtels meublés à Clichy en 1989, télégrammes au Président et au ministre du Logement suite à l'expulsion de 300 personnes, place de la Réunion, à Paris...

Le Journal Officiel daté du 15 février 1992 publiait le décret du 11 février 1992 reconnaissant la Fondation Abbé Pierre comme établissement d'utilité publique, décret signé par Edith Cresson, alors Premier ministre. Cette décision consacrait la naissance juridique de la Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés.

« Et Les Autres »-janvier 2012

Afghanistan :

Premier désengagement

Le 19 octobre, un premier contingent d'un peu moins de 200 militaires français a été désengagé d'Afghanistan. Il s'agissait principalement d'une compagnie de combat et de ses appuis déployés à Tora, en Surobi, au nord-est de Kaboul. Elle était armée par le 2^e Régiment étranger de parachutistes, le 35^e Régiment d'artillerie parachutiste et le 17^e Régiment du génie parachutiste. Ce retrait atteste des progrès opérationnels accomplis par les soldats afghans, accompagnés par l'armée française depuis 2008, mais également de l'amélioration de la situation sécuritaire en Surobi. Au total, près de 3800 militaires français demeurent en Afghanistan, dont 450 en Surobi. Ils effectuent des missions de soutien au profit des forces afghanes pour la sécurisation des régions (Surobi et Kapisa) et participent aux actions de formation, principalement sur Kaboul.

Un légionnaire tué lors d'une opération en Kapisa

Le légionnaire de 1^{ère} classe Goran Franjkovic, du 2^e régiment étranger du génie (2^e REG) de Saint-Christol, est mort au combat en Kapisa. Il était engagé en Afghanistan depuis début novembre au sein du GTIA Kapisa armé par le *Battle Group Tiger*. C'est au cours d'une opération de sécurisation de l'axe Vermont et d'escorte d'un convoi logistique franco-afghan que l'élément français présent sur cette zone a été pris à partie par des tirs d'insurgés.

Âgé de 25 ans, le légionnaire d'origine serbe a été promu au grade de caporal à titre posthume et fait chevalier de la Légion d'honneur par le ministre de la Défense. Il est le 76^e soldat français tué en Afghanistan.

Libye :

Le « Tonnerre » accueille un détachement américain

Du 1^{er} au 3 octobre 2011, un détachement *Personal Recovery* (PR) de la coalition, armé par des hélicoptères HH60G Pave Hawk a été accueilli sur le bâtiment de projection et de commandement (BPC) *Tonnerre*. Le but étant de valider, au plus près des côtes, la capacité du BPC à recevoir un détachement *Combat Search and Rescue* (CSAR) supplémentaire, pour renforcer ponctuellement cette

capacité. La mission sur le *Tonnerre* a été l'occasion de nombreux échanges. Et les militaires américains se sont dits impressionnés par la configuration du BPC et la capacité d'accueil de son hangar hélicop-



tères...

Fin de l'opération Unified Protector de l'OTAN

Les moyens militaires engagés par la France dans les opérations en Libye sont officiellement désengagés de l'opération *Unified Protector*. Les moyens qui étaient encore déployés fin octobre sur zone (3 mirages 2000 D à la Sude en Grèce, 5 rafale et un drone à Sigonella en Italie, un bâtiment aviso, le *commandant Birot*) ont terminé leurs missions au profit de l'OTAN.

L'alerte des moyens stationnés France est levée. Cette alerte concernait une force navale (la TF 473, avec son état-major, un BPC, un groupe aéromobile, un plot CSAR, deux frégates et un bâtiment de soutien) et un détachement chasse (une quinzaine de Mirage 2000D, 2000N et F1).

Parallèlement, l'opération Harmattan continue. Elle durera le temps de la manœuvre logistique pour rapatrier les matériels et moyens militaires français encore déployés sur zone.

Liban :

Relève à la Force Commander Reserve

C'est le colonel Cédric du Gardin, chef de corps du 1^{er} Régiment de tirailleurs d'Épinal, qui a pris la succession du colonel Renaud de l'Estoile, du 1^{er} Régiment de chasseurs à Verdun, à la tête de la *Force Commander Reserve* (FCR). Directement placée sous les ordres du commandant de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul), la FCR agit dans le cadre

de la résolution 1701 de l'ONU. Elle compte près de 850 militaires et dispose de moyens uniques sur le théâtre, notamment, en matière de veille radar ou d'appui feu..

Côte d'Ivoire :

Retour du Detalat Licorne en France

Après neuf années de présence sur ce territoire, le détachement de l'aviation légère de l'armée de terre (Detalat) a quitté la Côte-d'Ivoire. Ce départ intervient dans un contexte de normalisation de la situation sécuritaire du pays. Il constitue la première étape du passage de la force Licorne à un effectif d'environ 450 militaires, avant les élections législatives du 11 décembre. Cependant, les forces françaises conservent une capacité aéromobile avec la présence d'un hélicoptère Fennec de l'armée de l'air et la possibilité d'accueillir des renforts de l'Alat basées en Afrique et en France.

La Réunion :

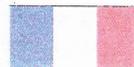
Les militaires français engagent des moyens importants pour lutter contre l'incendie du Parc national

Près de 500 militaires des trois armées (terre, air, marine) et de la sécurité civile ont contribué à lutter contre l'incendie de grande ampleur qui s'est déclaré dans le parc national de l'île de la Réunion.

Une trentaine de volontaires du régiment du service militaire adapté (RSMA) et une trentaine de parachutistes du 2^{ème} Régiment de parachutistes d'infanterie de marine (2^e RPIMa) ont nettoyé le terrain pour éviter la progression du feu.

Puis les forces armées de la zone sud de l'océan Indien (Fazsoi) ont engagé une centaine d'hommes, une dizaine de poids-lourds, des bus et une quinzaine de véhicules tout-terrain.

Le 29 octobre, face à l'aggravation de la situation, 350 militaires de la sécurité civile et environ 20 tonnes de fret ont été acheminés depuis la métropole. Les Fazsoi avaient déjà été engagés en octobre 2010 sur un incendie à la Réunion et ils avaient déployé plus de 130 militaires.



Par le Lieutenant Colonel (er) Raoul PIOLI

Adjudant-chef Dominique LECCIA (1922-2003)Parrain de la 281^{ème} promotion d'élèves sous-officiers de l'ENSOA en 2012.

Dominique LECCIA est né le 7 décembre 1922 à Ajaccio. Son père, Antoine LECCIA, est un ancien combattant volontaire et invalide de la Grande Guerre, cité à l'ordre de l'armée, médaillé militaire, puis chevalier de la Légion d'honneur. Patriote intransigeant, il apprend à ses enfants qu'il ne faut jamais subir. A son image, et à quatre reprises, Dominique LECCIA sera aussi un combattant volontaire : au titre de la Résistance, de la deuxième guerre mondiale, des guerres d'Indochine et d'Algérie.

Très tôt, son goût pour l'action se manifeste lorsque, requis par le STO, il rejoint la Résistance en novembre 1942, puis les Forces françaises de l'intérieur. Lors du soulèvement de la Corse contre l'occupant, au début de septembre 1943, il s'engage tout de suite pour la durée de la guerre, au Bataillon de choc qui, venant d'Alger, vient tout juste de débarquer à Ajaccio.

L'épreuve du feu ne tarde pas pour le jeune « chasseur » LECCIA : Libération de la Corse, conquête de l'île d'Elbe, prise de Toulon, libération de Dijon, combats de Belfort, des Vosges et d'Alsace pendant l'hiver 1944, entrée victorieuse en Allemagne. Le 8 mai 1945, le caporal-chef LECCIA est en Autriche, la victoire est acquise, il peut être fier d'en avoir été l'un des modestes, mais brillants artisans. Sur sa poitrine, la croix de guerre 1939-45, s'orne de **quatre citations** éloquentes **dont une à l'ordre de l'armée**, signée du général de GAULLE.

En Extrême-Orient, l'Indochine, asservie par les Japonais, doit être libérée. Un corps expéditionnaire se prépare. Le sergent Dominique LECCIA est volontaire pour en faire partie. En février 1946, il débarque à Saïgon, avec le 1^{er} Bataillon parachutiste de choc. Pendant plus de deux ans, il sera encore de tous les combats de ce bataillon : En Cochinchine, au Laos, sur le Mékong, à Hanoï, à Haïphong, à Nam Dinh, et près de Saïgon. La croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures qui lui est décernée, comporte, en fin de séjour, **deux citations dont une à l'ordre de l'armée**. La **Médaille militaire** lui est conférée à titre exceptionnel.

De retour en France en juin 1948, la vie de garnison ne convient pas à l'homme épris d'action, qui n'a connu que la guerre et la vie en campagne. En 1952, il est volontaire pour un second séjour en Indochine. Après avoir été instructeur auprès de l'armée royale Khmère, il rejoint, avec une grande satisfaction, les commandos dans les plateaux montagneux du centre Vietnam et du Laos, chez les Moïs. En mars 1954, **une citation à l'ordre de la division** vient compléter sa croix de guerre des TOE, mais une blessure à la jambe l'éloigne pour toujours des parachutistes.

De retour en métropole, il est affecté en Algérie en janvier 1955 et rejoint le 4^o régiment d'infanterie coloniale. Pendant quatre ans, ses qualités de combattant d'élite se confirment une fois de plus. Sur la croix de la valeur militaire qui lui est attribuée, bril-

lent les étoiles de **deux citations à l'ordre du corps d'armée**.

De 1959 à 1961, l'adjudant-chef Dominique LECCIA sert à Djibouti, où, le 17 juillet 1959, il est nommé **chevalier de la légion d'honneur, pour faits de guerre**. A l'issue de ce séjour outre-mer, il est réaffecté en Algérie, dans les services spéciaux. Après l'indépendance du territoire, en juillet 1962, il rentre en métropole, à Marseille puis à Toulon, où il fait valoir ses droits à la retraite.

Membre actif et inlassable dans l'exaltation du culte du devoir de mémoire auprès du monde combattant, il s'éteint au milieu des siens le 12 novembre 2003, à Ollioules dans le Var.

Officier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, combattant au courage et à l'audace hors pair, neuf fois cité dont deux fois à l'ordre de l'armée et trois fois à l'ordre du corps d'armée, l'adjudant-chef Dominique LECCIA entre dans la légende des héroïques sous-officiers Corses de la *Coloniale*, dont la France peut être fière.

**Adjudant-chef Dominique CASTA (1922-2007) – Troupes de marine**Parrain de la 272^o promotion de l'Ecole Nationale des Sous-officiers d'Active de Saint-Maixent en 2011

Dominique CASTA naît le 28 août 1922 à Calenzana, village proche de Calvi en Haute-Corse. Le 27 octobre 1939 il s'engage « pour la durée de la guerre » au titre du 9^{ème} Bataillon de chasseurs alpins. Nommé caporal chef le 3 juin 1940, âgé de 17 ans et 10 mois, il est le plus jeune de France.

Le 9 juin 1940, il est affecté au 9^{ème} Régiment d'infanterie qui combat dans la Haute Marne. Le 12 juin, au cours d'une action au corps à corps, **il est blessé par baïonnette** au coude gauche, est capturé par l'ennemi mais s'évade le jour même. Le 14 juin 1940, il est repris et conduit dans un stalag en Allemagne. Après trois tentatives d'évasion, il réussit, avec de faux papiers, à se faire

rapatrier le 17 septembre 1941 « pour raisons sanitaires ». Avidé d'action et impatient, il rengage pour 3 ans, le 27 novembre 1941, au titre du 21^{ème} Régiment d'infanterie coloniale à Toulon. Le régiment étant dissous, il est affecté le 1^{er} janvier 1943 dans un escadron motocycliste du 4^{ème} Régiment de la Garde, à Riom, où il est nommé maréchal des logis. Participant à une action ponctuelle de l'Armée secrète le 12 juin 1944 à Lyon, **il est blessé par grenade** à l'épaule gauche.

Engagé avec son escadron dans la lutte ouverte contre les allemands, il obtient la croix de guerre 1939-45 avec **une citation à l'ordre de la division**, lors d'une action de combat au nord de Vichy, le 30 août 1944. Le 20 septembre 1944, son escadron rejoint la 1^{ère} Division française libre. Pendant la campagne de France, en décembre 1944,

son courage et son audace sont récompensés par une **autre citation à l'ordre de la division**. Par la suite, l'ex-prisonnier de 1940 entre en Allemagne en vainqueur. Il y séjourne jusqu'au 17 mai 1945. Volontaire pour l'Extrême-Orient, il est affecté au 9^{ème} Régiment de dragons.

Nommé maréchal des logis-chef le 1^{er} septembre 1945, CASTA débarque, avec le 9^{ème} Dragons à Saïgon le 3 novembre.

L'unité est aussitôt engagée à pied, dans la province de Tay-Ninh, au Nord-ouest de Saïgon, et participe activement à des opérations de nettoyage. Le 1^{er} mars 1946, près de Tay-Ninh, il est **blessé par balle** à la main gauche en neutralisant une mitrailleuse rebelle. Son allant et son courage sont une fois de plus remarquables.

Suite page 5

Il se voit attribuer le 13 mars 1946, la croix de guerre 1939-45 avec une belle citation à l'ordre du Corps d'armée, signée par le général Leclerc. Trois mois plus tard, les 27 et 29 juin, il fait encore preuve de ses brillantes qualités militaires dans la région d'Ankhé : prenant personnellement le commandement d'une pièce de mitrailleuse, il disloque le dispositif de l'ennemi qu'il poursuit, mais est gravement **atteint par balle**, au genou gauche, en allant secourir un de ses hommes blessés. Son héroïque comportement est récompensé par la croix de guerre des T.O.E. avec une **citation à l'ordre de l'armée**, et la concession de la **Médaille militaire**. Il n'a pas encore 24 ans.

Rapatrié sanitaire le 13 décembre 1946, sa blessure entraîne de longues péripéties médico-administratives qui vont durer près de quatre ans. Animé par une volonté farouche de reprendre le service, il demande et obtient d'être radié des contrôles le 10 novembre 1950. Cinq jours après, le 15 novembre 1950, il rengage pour trois ans, avec la complicité de son frère François *, au titre du 2^{ème} Groupement colonial de commandos parachutistes qui se forme à Saint-Brieuc. Volontaire pour l'Extrême-Orient, il embarque à Marseille le 26 novembre 1950.

Le 29 décembre il débarque à Saïgon, se fait breveter parachutiste et participe à toutes les opérations du 2^{ème} Bataillon de parachutistes coloniaux : Son Tay, Thai Binh, bataille du Day, Hoa-Binh à trois reprises. Le 31 décembre 1951 il est nommé adjudant. Affecté en avril 1952 au Groupement de Commandos Mixtes Aéroportés, il rejoint la base militaire de l'île de Cu Lao Ré sur la côte du Centre-Annam. Là, ses talents d'entraîneur d'hommes, sa compétence technique alliée à un courage exceptionnel, vont lui permettre de remporter de magnifiques succès et d'entrer dans la légende des valeureux chefs de commandos. Une première **citation à l'ordre de la division** lui est attribuée le 25 septembre 1952. Le 15 juillet 1953, une très longue et magnifique **citation à l'ordre de l'armée** récapitule et vient sanctionner l'éloquent bilan personnel de l'adjudant Dominique CASTA.

Le 10 mai 1953 il quitte l'Indochine et rejoint la métropole. Nommé adjudant-chef le 1^{er} juillet 1955, il effectue un séjour outre-mer en Côte d'Ivoire de 1955 à 1958. C'est sur ce territoire qu'il est nommé **chevalier de la Légion d'honneur** le 14 août 1956. Il retrouve ensuite son île natale en étant affecté, de 1959 à 1961, au 1^{er} bataillon parachutiste de choc à Calvi, avant de

servir en Algérie de 1961 à 1962. Réaffecté en Corse en 1962, il termine sa carrière par un séjour en Polynésie française, à Tahiti. Placé sur sa demande en position de retraite, ayant décidé de rester sur l'île de Tautira, il y décède le 25 février 2007 et est inhumé dans cette localité.

L'adjudant-chef Dominique CASTA était chevalier de la Légion d'honneur (1956), titulaire de la Médaille militaire (1946), de la croix de guerre 1939-1945 et de celle des Théâtres d'opérations extérieures. Il totalisait six citations (deux à l'ordre de l'armée, une au corps d'armée, deux à l'ordre de la division) et quatre blessures au combat.

* François Casta, né en 1919, aumônier parachutiste des plus prestigieuses unités françaises pendant dix-huit ans, Grand' Croix de la Légion d'honneur, titulaire de la croix de guerre 1939-45, de celle des théâtres d'opérations extérieures, et de la Croix de la valeur militaire, il totalise onze citations.



Le salut en général

Quelle est l'origine du salut militaire ?

en ces temps belliqueux, lorsqu'un chevalier (harnaché dans sa lourde armure et juché sur son fringant destrier) s'apprêtait à croiser l'un de ses collègues, la tradition voulait que l'un et l'autre prouvent leur attitude pacifique. Aussi relevaient-ils le ventail de leur heaume, (schématiquement, la visière du casque!) afin de se faire reconnaître. Comme pour décliner leur identité. De surcroît, dans de telles conditions, le chevalier en arme ne pouvait bien évidemment pas se saisir de son épée. Ce geste, qui exprimait clairement des dispositions non violentes, devint tout naturellement le signe d'un salut amical. Et la main gauche étant occupée à maintenir les rênes de la monture, on visualise aisément que ce mouvement de la main droite s'apparente étrangement à celui que nous connaissons toujours aujourd'hui.

Vivace dans l'Europe médiévale, cette tradition gagna également les simples voyageurs qui s'attachèrent eux aussi à lever le bras droit en montrant distinctement la paume d'une main largement ouverte. Chacun prouvait ici qu'il n'envisageait pas d'utiliser son épée (ou tout autre objet) à des fins agressives. Non seulement ce geste inspira-t-il le salut militaire, mais il serait également à l'origine des signes amicaux de la main (toujours la paume

largement visible) pour saluer de loin un ami (ou une foule).

Témoignage par le passé d'une intention amicale et pacifique, le salut, devenu militaire au fil des siècles, exprime désormais une marque de respect. On peut aussi supposer qu'il contribue à maintenir et à renforcer la notion de discipline. Pour s'en persuader, il suffit de regarder la précision et le sérieux de la gestuelle effectuée dans une tenue et une attitude impeccables.

Mais le salut militaire indique également que le subalterne (qu'il soit du rang ou officier) se met à la disposition de son supérieur. En d'autres termes, qu'il attend de recevoir les ordres et qu'il est prêt à exécuter sa mission.

Rompez !

Cahier Journal de l'Union Fédérale



Le salut polonais

Dans la plupart des armées du monde, les militaires se saluent mutuellement d'un geste qui porte la main droite à hauteur du front, de la tempe ou de la visière de leur couvre-chef. La main étant distinctement ouverte, doigts serrés et paume visible.

Les origines précises de ce rituel restent obscures. Toutefois, il convient d'observer qu'une procédure de salut existe déjà dans l'armée de l'Empire romain. A l'époque, les soldats saluent leurs supérieurs hiérarchiques en levant le bras à hauteur de l'épaule, paume ouverte et tournée vers la personne ainsi honorée. Cependant, aucun texte ne fait mention du détail stipulant que la main devait toucher le casque ou la tête pendant le salut.

Quelques détails précis nous laissent penser que le salut militaire moderne puise plutôt sa gestuelle dans une coutume du Moyen-âge, tradition qui s'apparentait à une sorte de règle de politesse dont voici les principaux acteurs.

Sur des chemins parfois peu fréquentés et

Je ne connais pas d'islamisme modéré

Par Jeannette Bougrab, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse

« Je ne soutiendrai jamais un parti islamiste. Jamais. Au nom des femmes qui sont mortes (...) parce qu'elles ne portaient pas le voile », déclare Jeannette Bougrab, secrétaire d'Etat à la Jeunesse.

Dans une interview au « Parisien » - « Aujourd'hui en France », Jeannette Bougrab, secrétaire d'Etat à la Jeunesse, s'inquiète du succès des partis islamistes au Maroc, en Tunisie et en Egypte. Fille de harki, elle pousse un coup de gueule contre la montée de l'islamisme après le Printemps arabe.

Une voix isolée au sein du gouvernement.

Le Parisien : En Tunisie, au Maroc et en Egypte, on assiste à une poussée des islamistes. Cela vous inquiète-t-il ?

JEANNETTE BOUGRAB : Oui. C'est très inquiétant. Je ne connais pas d'islamisme modéré.

LP : Il ne faut pas croire ceux qui se présentent - ou que l'on qualifie - de « modérés » ?

J.B : Non. L'égalité ne peut pas être à géométrie variable. L'Etat de droit se mesure notamment en fonction du degré ou du respect des droits des femmes et je n'accepte pas l'idée qu'on puisse fonder une Constitution sur la charia, système religieux fondamentalement inégalitaire. La démocratie n'est pas un supermarché où l'on pourrait prendre uniquement ce qui nous fait plaisir.

LP : Ces « modérés » disent que la charia peut n'être qu'une source d'inspiration...

J.B : Il n'y a pas de charia light. Je suis juriste et on peut faire toutes les interprétations théologiques, littérales ou fondamentalistes que l'on veut, mais le droit fondé sur la charia est nécessairement une restriction des droits et libertés, notamment de la liberté de conscience, car l'apostasie est interdite. Il n'est pas possible de se convertir. Les mariages mixtes ne sont pas

reconnus. Une femme musulmane ne peut pas se marier avec un non-musulman. Aux yeux de certains, ce n'est peut-être pas grave si des femmes doivent désormais être voilées ou si demain elles n'ont plus les mêmes droits. Pas pour moi. Je ne transige pas sur cette question de l'égalité juridique. Et il faut être attentif au double langage.

LP : Le discours de la diplomatie française, plutôt mesuré envers ces régimes, devrait être plus ferme ?

J.B : Je ne suis pas ministre des Affaires étrangères. Je réagis en tant que citoyenne, en tant que femme française d'origine arabe. Je sais le prix qui a été payé par les gens qui sont restés de l'autre côté de la Méditerranée, notamment au moment du terrorisme islamiste qui a fait plus de 200 000 morts en Algérie. Je suis d'ailleurs contente de voir qu'à Alger une loi est adoptée pour interdire la constitution de partis politiques par les anciens du FIS.

LP : Alain Juppé a félicité les dirigeants d'Ennahda en Tunisie et du Parti de la Justice et du développement au Maroc...

J.B : Il ne s'agit pas de rompre les liens diplomatiques avec le Maroc. En 2003-2004, dès les premières années de son règne, Mohammed VI a modifié la Moudawana (*Code de la famille*) pour réduire la polygamie, la répudiation et interdire les mariages précoces. Va-t-on revenir sur ces textes ? En Egypte, on a vu les violences dont sont victimes les chrétiens coptes. Aujourd'hui, sur la place Tahrir, des femmes sont agressées parce que ce sont des femmes. Ben Ali ou Moubarak avaient agité le chiffon rouge des islamistes pour obtenir le soutien des pays occidentaux. Mais il ne faudrait pas tomber dans l'excès inverse. Moi, je ne soutiendrai jamais un parti islamiste. Jamais. Au nom des femmes qui sont mortes, de toutes celles qui ont été tuées, notamment en Algérie ou en Iran, par

exemple, parce qu'elles ne portaient pas le voile.

LP : La France aurait-elle dû être plus exigeante au moment où les nouvelles autorités libyennes ont parlé de charia ?

J.B : Le président de la République a assuré que la France serait très vigilante sur la question du droit des femmes et de la liberté religieuse. Les manifestations d'ouvriers, de femmes, de jeunes qui se déroulent en ce moment à Tunis ou au Caire, pour réclamer le respect des principes d'égalité et de laïcité, montrent que les choses ne sont pas jouées. Je me refuse à croire qu'il y aurait une sorte de malédiction sur ces pays arabes, que le choix devrait se résumer entre les dictateurs et l'islamisme, entre la peste et le choléra.

LP : Mais il y a eu des élections...

J.B : Parfois la dictature est venue des urnes. Je fais partie de celles qui estiment qu'on peut interdire des partis politiques fondés sur des pratiques qui portent atteinte à une Constitution. C'est ce qui se passe en Allemagne avec l'article 21 de la loi fondamentale. L'histoire a montré aux Allemands que la démocratie peut être fragile.

LP : Plus de 30 % des Tunisiens de France ont voté pour Ennahda aux législatives...

J.B : Oui et cela montre un vrai échec. Alors que les jeunes en Tunisie ont risqué leur vie pour la liberté, les forces conservatrices sont aussi venues de France. Je trouve choquant que ceux qui ont les droits et libertés ici aient donné leur voix à un parti religieux. Je pense à ceux qui, dans leur pays, ont été arrêtés, torturés pour défendre leurs convictions. On leur a en quelque sorte volé la révolution.

Le Parisien du 02 décembre 2011



Un mémorial dédié aux morts pour la France en opérations extérieures

Un monument à la mémoire des militaires français tués en opérations extérieures sera prochainement érigé à Paris sur un site prestigieux, probablement proche des Invalides. Le 10 octobre, le général d'armée (2^e section) Bernard Thorette, qui a présidé le groupe de travail sur ce sujet, a remis un rapport à Gérard Longuet, ministre de la Défense et des Anciens Combattants. Depuis 1963, plus de 600 soldats français ont perdu la vie lors de 228 opérations extérieures.

Les interventions les plus meurtrières restent celles menées au Tchad, au Liban, en ex-Yougoslavie et en Afghanistan. Avec ce monument, « la Nation n'oublie pas ceux qui sont tombés, dont le sacrifice ultime témoigne de la valeur de leur engagement de soldat » a souligné le groupe de travail.

Armées d'Aujourd'hui

31 mai 1911

Le lancement du *Titanic*

Lorsque le *Titanic* s'élance pour la première fois à Belfast en ce 31 mai 1911, il met 62 secondes pour faire glisser sa coque de 269 mètres de long le long des cales du chantier naval. Lord Pirrie, le constructeur, retient son souffle. Il n'a pas voulu, par superstition, lancer de bouteille de champagne sur la coque, craignant que si la bouteille ne se cassait pas cela n'attire le mauvais œil. Le *Titanic* touche l'eau. Il est splendide et la foule dense de 100 000 personnes applaudit à tout rompre.

En ce début de siècle qui voit s'envenimer sur le sol irlandais les tensions entre autochtones et Anglais, le *Titanic* apparaît comme le rusé symbole de ce que ces deux peuples peuvent accomplir ensemble. Deux hommes personnifient cette union : l'architecte irlandais Thomas Andrews et l'homme d'affaires anglais Joseph Bruce Ismay. Moins d'un an plus tard, lors du voyage inaugural, les deux hommes s'illustrèrent fort différemment. Dans la nuit du 14 au 15 avril 1912, le *Titanic* sombre dans l'Atlantique Nord après avoir heurté un iceberg. L'architecte Andrews passe la nuit à faire embarquer le plus de passagers possible dans les canots de sauvetage, trop peu nombreux, avant d'aller attendre stoïquement la mort dans l'un des somptueux salons de ce bateau qu'il avait tant aimé. À 2h20 du matin, lorsque le *Titanic* achève de s'enfoncer dans l'eau glacée, Ismay est, pour sa part, dans l'un des canots de sauvetage. Il fera partie des 711 survivants et sera conspué à son arrivée en Amérique.



21 août 1911



On a volé *La Joconde*!

Le matin du 22 août 1911, au Louvre, le peintre Louis Bérroul découvre avec stupeur que *La Joconde* a été dérobée. Depuis que le Louvre a été transformé en musée en 1798, le tableau peint par Léonard de Vinci, en 1506, y trône comme l'une des pièces maîtresses. Très vite, la police est sur les dents. Les pistes affinent, mais aucune n'est concluante. Les collectionneurs sont interrogés. On arrête le poète Apollinaire, coupable d'avoir menacé de brûler le Louvre, puis son ami le peintre Picasso. Le romancier italien d'Annunzio, lui, s'accuse, mais ce n'est qu'une bravade. La France est en ébullition, chacun cherche le précieux tableau. Une récompense de 25 000 francs est promise, en pure perte. *La Joconde* reste introuvable!

Deux ans plus tard, à Florence, le brocanteur Alfredo Geri reçoit la visite de Vincenzo Perugia, qui lui affirme détenir Mona Lisa. Il travaillait à Paris en 1911, comme charpentier sur la protection en bois de *La Joconde*. Nationaliste et persuadé que Napoléon avait dérobé le tableau à l'Italie, il avait décidé de laver l'affront. Le 21 août 1911, il avait donc simplement décroché le tableau du mur et l'avait fait sortir sous son veston. Puis il le cacha sous le lit de sa mansarde. La police vint l'interroger. Convaincus de son innocence, ils ne perquisitionnèrent pas. Mona Lisa se trouvait alors à deux mètres de leurs pieds! L'audacieux voleur propose à Geri de lui vendre le tableau en échange de la promesse de ne pas le rendre à la France. Le brocanteur prévient les autorités et encaissera la prime. Perugia sera jugé en Italie, condamné à un an de prison et libéré sous la pression populaire après cent jours. Quant à *La Joconde*, elle est revenue au Louvre.

Chers adhérents et amis,

N'oubliez pas, à l'issue de la cérémonie officielle du 8 mai prochain, notre rencontre fraternelle qui aura lieu au restaurant « LE DAUPHIN ».

N'oubliez pas aussi, pour ceux qui ne l'auraient déjà fait, de nous adresser votre cotisation 2012 (20€)

D'avance MERCI!